4^{emes} Tournoi de Doubles Break in Castelnau

Autorisation RA: En cours

Ouvert aux joueurs : N2,N3,R4, R5, R6, D7, D8, D9,

P10, P11, P10, NC

Samedi 12 et Dimanche 13 Avril 2025

Complexe sportif Fondada
Route de Villeneuve-Les-Bouloc
31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

Règlement particulier 4^{Emes} tournois de doubles Break in Castelnau Le 12 et 13 Avril 2025

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre

Article 1 : Identification

Le Juge arbitre sera Danielou Olivier.

- Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton, n° d'autorisation : en cours d'autorisation.
- Le GEO du tournoi sera Martin Bruno.
- Le logiciel utilisé sera Badnet.
- L'adresse mail pour la communication avec les organisateurs est : bbca31.tournoi@gmail.com

Article 2 : Joueurs concernés

• Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) non classés et classés dans les séries N, R, D, P et NC. Tous les joueurs vétérans, séniors sont autorisés à participer à ce tournoi.

Article 3 : Tableaux proposés et mode de compétition

- Les tableaux proposés pour ce tournoi sont : DH, DD et Mx et seront constitués en série (1-2-3-4 etc...)
- Le tirage au sort s'effectuera le Mercredi 02 Avril 2025 (prise en compte CPPH du 29 mars 2025) et sera effectué par le logiciel Badnet et sera assujettie à l'approbation du juge-arbitre. Seuls les joueurs en règle à cette date sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux.
- Les tableaux de Mixtes se dérouleront le Samedi en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants, suivies de la phase éliminatoire. Dans la mesure du possible, les poules de 4 seront priorisées. Suivant le nombre d'inscrits et leur répartition des poules uniques pourront être créés.
- Les tableaux de Doubles se dérouleront le Dimanche en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poule, suivies de la phase éliminatoire. Dans la mesure du possible, les poules de 4 seront priorisées. Suivant le nombre d'inscrits et leur répartition des poules uniques pourront être créés.

• Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 4: Inscription

- La date limite d'inscription est fixée au Samedi 29 Mars 2025.
- Aucune inscription ne sera enregistrée après la date limite d'inscription.
- Les droits d'inscription ne seront remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou pour cas de force majeure, justifiée par un certificat médical ou une attestation.

Article 5 : Nombre de participants

- Le nombre de participants est limité aux **240** premières inscriptions. En cas de dépassement du nombre d'inscrits une liste d'attente sera constituée afin de pourvoir aux forfaits éventuels.
- En cas de forfait d'un(e) participant(e), son partenaire aura le choix de poursuivre la compétition avec un(e) partenaire proposé(e) par l'organisation ou par lui-même, ou de refuser de poursuivre la compétition et sera alors forfait involontaire.
- En cas de forfait d'une paire, elle peut être remplacée par une autre paire inscrite, figurant dans la liste d'attente et dans l'ordre de celle-ci.

Article 6 : Droits d'engagement

Le montant des droits d'engagement sera de 18€ pour 1 tableau et 21€ pour 2 tableaux.

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

- Les inscriptions et les règlements se feront obligatoirement en ligne sur le site <u>www.badnet.org</u>
- L'ordre d'inscription de la paire ne sera effectif uniquement après l'inscription et le paiement de la deuxième personne.
- Le joueur inscrit au choix sera informé le jour du tirage au sort, si une paire a pu être formée suite à son inscription. Dans le cas contraire il sera remboursé à l'issue du tournoi.

Article 8 : Mode de comptage des points

Les matches se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points avec prolongation jusqu'à 30 points.

Article 9 : Les volants

- Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la F.F.BaD sont autorisés. Ils seront partagés entre les deux joueurs pour chacun des marches. En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase.
- Volant plume officiel: RSL n°3 tourney

Article 10 : Arbitrage

· Les matchs seront en auto-arbitrage.

Article 11 : Les matchs

- L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Les horaires sont donnés à titre indicatif, les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé.
- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler au JA et à la table de marque.

Article 12: Temps de repos

• Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés et du Juge-Arbitre. Les 3 minutes de préparation sont prises en compte dans les 20 minutes de pause entre 2 matchs. (Les 20 minutes correspondent au temps entre le dernier point du match et le premier service du match suivant)

Article 13 : Le temps de préparation sur le terrain

- Les joueurs appelés à jouer auront droit à 3 minutes de préparation sur le terrain, test des volants et tirage au sort dès l'arrivée sur le terrain, et changement de tenue si besoin.
- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 4min pourra être disqualifié par le JA.
- Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : raquettes, boissons, serviettes, volants, etc....

Article 14 : Les terrains

- Le plateau de jeu est réservé aux joueurs, au JA et, aux organisateurs et aux conseillers aux joueurs (coaches) pendant les pauses. Deux conseillers (coaches) sont autorisés par demi-terrain.
- Le conseil aux joueurs (coaching) se fera à chaque pause de 11 et entre deux sets.

Article 15 : Règle en cas de volants touchant les structures

 Tout volant touchant une infrastructure fixe du gymnase sera compté faute, au service comme en jeu. Tout volant touchant un élément mobile du plafond (panneaux de basket, filins) en cours de jeu sera déclaré faute sauf au service où il pourra être engagé 3 fois.

Article 16 : Tenues et publicités

- Tout joueur et joueuse devra porter une tenue vestimentaire conforme au règlement officiel.
- La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.

Article 17 : Dopage

• L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le JA et être en mesure de présenter une ordonnance.

Article 18: Forfait

- Tout forfait ou abandon après le tirage au sort devra être justifié au plus vite auprès des organisateurs et pendant la compétition, dans un délai de 5 jours à réception par l'envoi d'un justificatif précisant :
 - → Nom.
 - → Prénom,
 - → n° de licence du joueur,
 - → Nom et date de la compétition, à adresser à la ligue Occitanie, arbitrage@badocc.org, sous peine de sanction fédérale

Article 19 : Droit à l'image

• En l'absence d'indication contraire formulée par écrit auprès de l'organisation avant le premier jour de compétition, chaque participant autorise le BBCA à diffuser sur tous supports (internet, presse, ...) son image prise lors du tournoi.

Article 20: Adoption du règlement

- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
- Toute contestation ou réclamation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

Fait à Castelnau D'Estretefonds, Le 15/11/2024

Le Géo Martin Bruno

Le Juge arbitre, Danielou Olivier